

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par jugement en date du 23 septembre 1997, le tribunal de commerce de Blois a procédé à la cession de la société anonyme INOVAL qui se trouvait en situation de redressement judiciaire depuis son dépôt de bilan en date du 30 juin 1997. Cette cession est intervenue à compter du 1er octobre 1997.

Le groupe Team Partners, reprenneur de cette société, a décidé de créer une nouvelle société et de conserver le nom d'INOVAL. La société Nouvelle INOVAL a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 28 octobre 1997.

La société INOVAL est titulaire de deux marchés en cours d'exécution et gérés par la direction de la logistique et des bâtiments, à savoir :

- marché n° 970 588 L : acquisition et maintenance d'extensions et options pour postes de travail IBM micro-ordinateurs et imprimantes.

- marché n° 970 601 A : maintenance des matériels informatiques de la communauté urbaine de Lyon (lot n° 1 "postes de travail").

Il conviendrait donc de faire établir un avenant de substitution destiné à transférer, à la société Nouvelle INOVAL, l'ensemble de ces marchés.

L'avenant prendrait effet à compter de sa notification à l'entreprise.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable à la conclusion de cet avenant le 17 novembre 1997 ;

B - Propose d'approuver cet avenant de substitution et de l'autoriser à le signer ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents ;

Vu ledit avenant ;

Vu le jugement du tribunal de commerce de Blois en date du 23 septembre 1997 ;

Vu le dépôt de bilan de la société INOVAL en date du 30 juin 1997 ;

Vu l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de la société Nouvelle INOVAL en date du 28 octobre 1997 ;

Vu les marchés n° 970 588 L et 970 601 A passés avec la société INOVAL ;

Où l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Approuve cet avenant de substitution et autorise monsieur le président à le signer ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,